



## La Parole aux Membres (I) :

### Bufala & Tequila : Une alliance entre IG « des deux mondes »

Par

*M. Antonio Lucisano, Directeur, Consorzio Mozzarella di Bufala Campana DOP*  
et

*M. Fernando Cano Treviño, Représentant pour l' Europe, Consejo Regulador del Tequila (CRT)*



Le 9 mai 2012, l'événement spécial « Bufala & Tequila: alliance entre IG « des deux mondes » a eu lieu à Parme (Italie) lors de la foire alimentaire internationale prestigieuse CIBUS.

Les deux « ambassadeurs » de leurs terroirs respectifs se sont rencontrés au CIBUS. La porcelaine blanche, fille des bufflonnes méditerranéennes, la « Mozzarella di Bufala Campana DOP » a été associée au distillat vigoureux de l'Agave bleu du Mexique, le « Tequila ». Le résultat a été un menu innovateur créé par le Chef Giuseppe Daddio ([http://www.origin-gi.com/images/stories/PDFs/English/oriGIn\\_Report/oriGIn\\_Report\\_2012/0630001.jpg](http://www.origin-gi.com/images/stories/PDFs/English/oriGIn_Report/oriGIn_Report_2012/0630001.jpg)).

Une telle alliance démontre encore une fois les immenses opportunités de réseau offertes par oriGIn. L'idée a en fait germé lors de la Vème Assemblée Générale d'oriGIn à Guadalajara, où les représentants des deux produits ont eu la chance de se rencontrer et d'échanger leurs expériences. Cette initiative souligne également que la qualité liée à l'origine ne connaît pas de frontières et que

les activités de promotion des IGs et peut être développée de manière innovante.

70 représentants du secteur agro-alimentaire, des experts et des journalistes de magazines spécialisés dans l'alimentaire ont participé à cette événement à Parme. La galerie photos est disponible à : [http://www.origin-gi.com/index.php?option=com\\_morfeoshow&task=view&gallery=25&Itemid=110&lang=fr](http://www.origin-gi.com/index.php?option=com_morfeoshow&task=view&gallery=25&Itemid=110&lang=fr)

La vidéo est également disponible à :

[http://www.origin-gi.com/index.php?option=com\\_hwdvideoshare&task=viewvideo&Itemid=99&video\\_id=13&lang=fr](http://www.origin-gi.com/index.php?option=com_hwdvideoshare&task=viewvideo&Itemid=99&video_id=13&lang=fr)

Pour plus d'information, veuillez contacter: [direzione@mozzarelladop.it](mailto:direzione@mozzarelladop.it) et/ou [fernando.cano@crt.org.mx](mailto:fernando.cano@crt.org.mx)

## La Parole aux Membres (II) :

### « Napa Vintners » obtiennent une reconnaissance décisive au Canada

Par M. Terry Hall, Directeur de la communication, Napa Valley Vintners



Le « Napa Valley Vintners » (NVV) a annoncé que « Napa Valley » a été reconnu par le gouvernement canadien en tant qu'Indication Géographique (IG) dans ce pays. L'IG est un point de référence important qui va aider à protéger le nom Napa contre les utilisations illégitimes sur ce marché important, qui est généralement le premier marché pour l'exportation des vins de Napa Valley.

Linda Reiff, directrice exécutive du NVV a affirmé que « Napa Valley est le leader américain dans la protection proactive de son nom et l'intégrité de sa marque autour du globe. Avec cette reconnaissance

décisive, nous sommes le premier vin, spiritueux ou région américaine à recevoir le statut d'IG au Canada. » Le NVV a obtenu cette reconnaissance en travaillant directement avec le gouvernement canadien.

Pat Stotesbery, Président du Comité de Protection du Nom Napa pour l'association a déclaré: « Ce travail au Canada se base sur nos efforts autour du monde pour nous protéger contre les usages abusifs du nom Napa dans l'étiquetage du vin. Nous avons précédemment travaillé avec l'Union Européenne, l'Inde et la Thaïlande pour également obtenir un statut d'IG dans ces marchés ». Il a également affirmé que « même si seulement 4 pourcent de la production de vin de la Californie vient de la Napa Valley, Napa Valley a depuis longtemps été associé avec une réputation d'un vin premium de haute qualité. La véracité de l'étiquetage des vins pour que les consommateurs puissent acheter en tout confiance des vins étiquetés « Napa Valley » venant réellement de cette région est la base de nos efforts. Au Canada, quand il est écrit Napa Valley sur l'étiquetage, il faut que la bouteille ne contienne effectivement que du vin de Napa Valley».

Linda Reiff a ajouté « presque un tiers des entreprises vinicoles qui sont nos membres exportent au Canada. Il s'agit du plus grand marché d'exportation pour le vin californien et c'est donc réconfortant de savoir que le gouvernement canadien aide à assurer l'intégrité de la région. » Selon les données du « California Wine Institute », les exportations de vins californiens au Canada ont augmenté de 12% l'année dernière.

Le Napa Valley Vintners est l'association commerciale sans but lucrative responsable de la promotion et la protection de l'appellation Napa Valley comme région viticole importante. Avec sept membres fondateurs en 1944, l'association représente aujourd'hui plus de 430 membres de Napa Valley et est un leader dans l'industrie viticole mondiale. Pour en apprendre plus à propos de la région et ses vins américains légendaires, veuillez visiter [www.napavintners.com](http://www.napavintners.com)

Pour plus d'informations, veuillez contacter : [RStults@napavintners.com](mailto:RStults@napavintners.com)

## Affaires Internationales

### Au niveau mondial

#### Accord commercial anti-contrefaçon (ACAC) : Problèmes dans le processus de ratification

Au niveau européen, la Bulgarie, la Lettonie, les Pays-Bas, la Pologne, la République Tchèque et la Slovaquie ont suspendu la ratification de l'ACAC. L'Allemagne a décidé d'attendre le vote du Parlement Européen (PE), qui devrait avoir lieu dans le courant de l'année, avant de décider de ratifier ou non l'Accord. Par ailleurs, début mai, le Rapporteur sur l'ACAC a formellement demandé au PE de rejeter l'Accord à cause de son impact négatif sur les libertés civiles. Il a également appelé la Commission Européenne à trouver des alternatives pour protéger la propriété intellectuelle.

Le 9 mai, la Suisse a annoncé sa décision de reporter la signature de l'ACAC. La Suisse souhaite comprendre le développement dans l'UE (à savoir, la situation dans les Etats Membres qui ont suspendu le processus de ratification et la décision de la Court de Justice de l'Union Européenne – sur ce point, veuillez vous reporter à la lettre d'oriGIn d'Avril). Plus d'informations à : <http://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr&msg-id=44484>.

De l'autre côté de l'Atlantique, le 19 mai, cinquante universitaires américains ont envoyé une lettre ouverte aux membres de la commission des finances du Sénat américain qui leur demande de s'assurer que l'ACAC soit bien traité comme un accord bilatéral contraignant nécessitant une ratification législative et qu'il soit envoyé au Sénat pour accord. La lettre explique que la signature de l'ACAC sans l'accord du Congrès serait anticonstitutionnelle car les règles concernant la ratification d'accords contenues dans la Constitution ne seraient pas respectées. Pour plus d'informations (uniquement en anglais) : <http://infojustice.org/senatefinance-may2012>

#### Accord de Partenariat Commercial Trans-Pacifique (APCTP) : Mise à jour sur les négociations

Mi mai, un cycle de négociations de l'APCTP a eu lieu aux Etats-Unis et a couvert le sujet

controversé des droits de propriété intellectuelle (DPI).

**Comme de nombreuses dispositions proposées dans le cadre de ces négociations concernent une interprétation très large du concept de termes génériques ainsi que des règles controversées concernant les marques et les IGs, oriGIn encourage ses membres venant des parties contractantes à approcher leur autorité respective et à demander plus de transparence sur les discussions. L'objectif général est de s'assurer que les dispositions de l'APCTP ne mettent pas en danger les droits légitimes dérivant des IG dans les pays parties à l'APCTP.**

Nous rappelons également que les parties à l'APCTP sont l'Australie, le Brunei Darussalam, le Chili, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, le Pérou, Singapour, les USA et le Viêt-Nam. Le Canada, le Japon et le Mexique ont exprimé leur intérêt à rejoindre les négociations. En plus des DPI, il a pour but de réduire les droits de douane pour les biens et les services et de promouvoir les investissements.

#### Brésil : Nouvelles demandes d'enregistrement pour des IG nationales

Le 24 Avril, l'Institut National de la Propriété Industrielle Brésilien (INPI) a reçu la demande d'enregistrement en tant que « indicação de procedência » (qui correspond en droit brésilien au concept d'IG) pour les « peixe ornamental do Rio Negro », des poissons ornementaux du Rio Negro. Ces poissons sont produits dans les villes de Barcelos et Santa Isabel do Rio Negro. Plus d'information (uniquement en portugais) à : [http://www.inpi.gov.br/index.php?option=com\\_content&view=article&id=945:pedida-indicacao-geografica-para-o-peixe-ornamental-do-rio-negro&catid=50:slideshow&Itemid=146](http://www.inpi.gov.br/index.php?option=com_content&view=article&id=945:pedida-indicacao-geografica-para-o-peixe-ornamental-do-rio-negro&catid=50:slideshow&Itemid=146)

De même, le 22 mai, l'INPI a reçu la demande d'enregistrement en tant que « indicação de procedência » de « Cajuína do Piauí », une boisson non alcoolisée produite avec des noix de cajou, qui est très consommée dans les Etats de Piauí, Ceará et Rio Grande do Norte. Plus d'information (uniquement en portugais) à : [http://www.inpi.gov.br/index.php?option=com\\_content&view=article&id=1045:cajuina-do-piauui-pede-indicacao-geografica&catid=50:slideshow&Itemid=146](http://www.inpi.gov.br/index.php?option=com_content&view=article&id=1045:cajuina-do-piauui-pede-indicacao-geografica&catid=50:slideshow&Itemid=146)

**Chili :**  
**« Orégano de Putre » envisage  
 l'obtention du status IG**

En mai, la municipalité de Putre et l'Agence Régionale pour le Développement Productif (ARDP) ont lancé un projet dont l'objectif est l'obtention de la reconnaissance en tant qu'IG au Chili de « Orégano de Putre ».

Cet origan est produit en Chapiquiña, Murmuntani, Bethléem et Socoroma, et est connu aux niveaux national et international.

Plus d'information (uniquement en espagnol) à :  
<http://www.elnortero.cl/node/14309>

**Nouveau livre sur les IGs**

Dr. Dev S. Gangjee, Professeur en propriété intellectuelle à la London School of Economics, a publié le livre « Relocating the Law of Geographical Indications » (Cambridge University Press, 2012). Ce travail réalise une vue d'ensemble historique de la protection juridique internationale des IGs et conclut avec une analyse de l'Accord TRIPS et du futur de la protection des IG au niveau international.

Plus d'information à (uniquement en anglais) :  
[http://www.cambridge.org/gb/knowledge/isbn/item6617694/?site\\_locale=en\\_GB](http://www.cambridge.org/gb/knowledge/isbn/item6617694/?site_locale=en_GB)

Dr. Dev S. Gangjee peut être contacté à :  
[D.Gangjee@lse.ac.uk](mailto:D.Gangjee@lse.ac.uk)

**FAO :**  
**Adoption de directives volontaires pour une  
 gouvernance responsable  
 des régimes fonciers dans le cas  
 d'acquisitions de fonciers de grande taille**

Le 11 mai, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a annoncé que ses membres se sont mis d'accord sur des « directives volontaires pour une Gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale ».

Ces directives ont pour but d'apporter une gouvernance responsable dans les d'acquisitions de fonciers de grande taille. Elles cherchent à fournir une base pour assurer l'accès aux terres, aux pêches et aux forêts pour les populations rurales qui ont un lien historique avec la terre qu'elles utilisent, mais qui ont souvent peu de sécurité juridique. Nous accueillons favorablement cette initiative, qui peut être vue comme un instrument pour limiter le phénomène grandissant des acquisitions de terres par des entreprises étrangères, qui s'accompagne du déplacement des populations locales de leurs terres ancestrales.

Plus d'information à :  
[http://www.fao.org/fileadmin/user\\_upload/nr/land\\_tenure/pdf/VG\\_Final\\_FR\\_May\\_2012.pdf](http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/nr/land_tenure/pdf/VG_Final_FR_May_2012.pdf)

**Au niveau bilatéral / régional**

**UE – Suisse :**  
**Protection plus forte pour les vins et  
 spiritueux avec IG**

Le 4 mai, les modifications de l'annexe 7 sur commerce de produits viti-vinicoles et de l'annexe 8 sur les spiritueux de l'accord agricole entre la Suisse et l'UE sont entrées en vigueur.

L'UE et la Suisse ont modifié la liste des appellations d'origine pour les spiritueux ainsi que le niveau de protection. Par exemple, alors que « Damassine » est enregistré comme AOP en Suisse, avant cette modification, au niveau européen elle devait être associée à une indication de source pour être protégée (ex : « Damassine d'Ajoie »). Depuis le 4 mai, le terme « Damassine » est protégé en tant que tel et peut être utilisé uniquement pour le produit suisse. En ce qui concerne les vins, la modification concerne l'inclusion de la nouvelle base de données suisse pour les appellations protégées pour les vins, qui inclut environ 80 noms.

Plus d'information à :  
<http://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr&msg-id=44467>

**UE – USA :**  
**Vers un accord commercial compréhensif**

Le 11 mai, le Commissaire européen au Commerce, Mr De Gucht, a affirmé que l'UE et

les USA devraient essayer de conclure un accord sur un accord commercial compréhensif pour mi 2014.

Les négociations devraient commencer début 2013 et pourrait couvrir des réductions de droits de douane pour les produits agricoles et industriels, l'accès au marché dans le domaine des services et les questions réglementaires sur les produits alimentaires et non alimentaires.

## Affaires Européennes

### Politiques concernant les IG

#### Assemblée Générale de « Origen España »

Les 23-25 mai, l'Association Espagnole des Appellations d'Origine « Origen España » a organisé sa 4<sup>ème</sup> Assemblée Générale à Cáceres (Spain).

Les représentants de 40 « Consejo Reguladores » se sont rencontrés pour discuter des priorités du secteur et ont adopté un plan d'action pour l'association qui sera mis en œuvre l'année prochaine. Les producteurs espagnols ont insisté sur le besoin urgent de défendre les appellations d'origine contre les abus, les détournements et les pratiques commerciales déloyales. Ils ont en particulier demandé aux autorités nationales d'agir pour une meilleure protection des IGs au niveau international en soutenant l'établissement d'un registre unique pour tous les IGs. De plus, les membres d'Origen España ont insisté sur la nécessité pour l'Espagne de joindre l'Accord de Lisbonne, considéré comme crucial pour la protection internationale des IG espagnoles.

Plus d'information (uniquement en espagnol) à : <http://jijona.com/declaracion-final-iv-asamblea-general-origen-espana/>

#### Assemblée Générale d'AICIG

Le 24 mai, la « Associazione Italiana Consorzi Indicazioni Geografiche » (AICIG) a organisé son

Assemblée Générale à Florence en Italie. Cette Assemblée a été l'occasion de célébrer les 20 ans du système AOP et IGP. Les 56 « Consorzi di Tutela » membres de l'AICIG ont discuté de la transparence de l'étiquetage, de la nécessité d'augmenter les volumes d'exportation, du Paquet Qualité et de la possibilité pour les groupes de gérer les volumes de production. Le Ministre italien de l'agriculture, M. Catania et le Président de la commission agriculture du Parlement Européen, M. De Castro, ont participé à un débat sur le système des AOP et IGP.

Lors de cette Assemblée Générale, le conseil d'administration de l'AICIG a été renouvelé. Giuseppe Liberatore a été réélu Président de l'AICIG pour les trois prochaines années. Stefano Berni (Grana Padano), Leo Bertozzi (Parmigiano Reggiano), Mario Cichetti (Prosciutto San Daniele), Stefano Fanti (Prosciutto di Parma), Stefano Fontana (Gorgonzola) ont également été réélus membres du conseil d'administration. Les nouveaux membres du conseil d'administration sont Stefano Pavoncelli (Oliva La Bella della Daunia), Gianluigi Ligasacchi (Mortadella di Bologna) et Salvatore Martorana (Olio Val di Mazara).

Plus d'information (uniquement en italien) à : <http://www.aicig.it/index.php?page=comunicati>

## Affaires juridiques

### Argentine : « La Rioja Argentina » v. « Rioja »

Le 15 mai, la Court Fédérale d'Argentine a confirmé le jugement de la Court de 1<sup>ère</sup> Instance dans le cas opposant le Conseil de l'Appellation d'Origine Protégée (AOP) « Rioja » (le Conseil) contre l'Etat d'Argentine.

La Court de 1<sup>ère</sup> Instance a rejeté la demande faite par le Conseil qui affirmait que les producteurs de la province de « La Rioja » en Argentine ne peuvent pas utiliser le nom « La Rioja Argentina » pour des vins. La Court a considéré que le Conseil n'a pas démontré que le consommateur risque d'être induit en erreur par

l'utilisation du terme « La Rioja » en relation avec des vins argentins. Au contraire, la Court a considéré que l'utilisation « La Rioja Argentina » est conforme aux dispositions de l'article 23 de l'Accord ADPIC concernant les noms homonymes, car le terme « Argentina » est utilisé sur les bouteilles et représente un élément fort de différenciation par rapport à l'AOP espagnole «Rioja».

Plus d'information (uniquement en espagnol) à : <http://www.mdzol.com/mdz/nota/385655-confirman-fallo-a-favor-de-viticultores-de-la-rioja/>

### Deux victoires légales pour la Fédération de cultivateurs de café de Colombie

Le 26 avril, la Fédération des cultivateurs de café de Colombie (la Fédération) a annoncé d'avoir gagné deux cas concernant l'IG « Café de Colombia » et les DPI associés. Le premier cas concerne la marque « La Huerta De Juan Valdés » qui était enregistrée par l'Office de l'Harmonisation dans le Marché Intérieur (OHMI). La marque était en possession d'une compagnie commercialisant des graines de cannabis et des livres sur sa culture. La Court de Justice de l'Union Européenne a annulé cette marque et ordonné son retrait du site internet de la compagnie, qui a également été condamnée à rembourser la Fédération des coûts légaux.

Le second cas concernait le terme « Huila », qui était enregistré comme marque par une compagnie espagnole. La Fédération a demandé son annulation au motif que « Huila » est le nom d'une région où le « Café de Colombia » est cultivé. L'OHMI a jugé en faveur de la Fédération et a annulé la marque, à la suite d'une des recommandations contenues dans la prise de position d'oriGIn sur l'enregistrement de marques en conflit avec les AOP-IGP dans l'UE. La prise de position est disponible sur notre site dans la zone membre (uniquement en anglais) : [http://www.origin-gi.com/index.php?option=com\\_content&view=article&id=37&Itemid=84&lang=en](http://www.origin-gi.com/index.php?option=com_content&view=article&id=37&Itemid=84&lang=en)

Plus d'information (uniquement en espagnol) à :

[http://www.federaciondecafeteros.org/particulares/es/sala\\_de\\_prensa/detalle/nuevos triunfos de la federacion en defensa de los intereses de los cafeter/](http://www.federaciondecafeteros.org/particulares/es/sala_de_prensa/detalle/nuevos triunfos de la federacion en defensa de los intereses de los cafeter/)

## Nouvelles des enregistrements d'IG

### Enregistrements

- "Πράσινες Ελιές Χαλκιδικής (Prasines Elies Chalkidikis)" (AOP) Grèce – 23/05  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:132:0001:0007:FR:PDF>
- "Chelčicko – Lhenické ovoce" (IGP) République Tchèque – 24/05  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:134:0006:0007:FR:PDF>
- "Φασόλια Βανίλιες Φενεού (Fasolia Vanilies Feneou)" (IGP) Grèce – 24/05  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:134:0008:0009:FR:PDF>

### Demandes de modification

- "Cipolla Rossa Di Tropea Calabria" (IGP) Italie – 11/05  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:136:0016:0020:FR:PDF>
- "Münchener Bier" (IGP) Allemagne – 16/05  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:140:0008:0017:FR:PDF>
- "Wachauer Marille" (AOP) Autriche – 16/05  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:140:0018:0024:FR:PDF>

### Demandes d'enregistrement

- "Kitkan viisas" (AOP) Finlande – 11/05  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:136:0013:0015:FR:PDF>
- "Mela Rossa Cuneo" (IGP) Italie – 16/05  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:140:0004:0007:FR:PDF>